

Selon le recensement de la population 2007, un peu plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur dix a terminé ses études sans avoir obtenu de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Ces « sortants précoces » rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du travail : moins de 45 % d'entre eux occupent un emploi, 35 % en recherchent un et un peu plus de 20 % sont inactifs. Ils sont trois fois plus souvent inactifs que les jeunes diplômés et connaissent un taux de chômage deux fois plus élevé que ces derniers (trois fois plus s'il s'agit d'un diplômé de l'enseignement supérieur). Ils sont, en outre, davantage exposés à la précarité. Les jeunes femmes sans diplôme du second cycle du secondaire, bien que proportionnellement moins nombreuses, accèdent encore plus difficilement à l'emploi que leurs homologues masculins. Les disparités académiques sont très marquées, tant en matière de niveau de formation que d'entrée dans la vie active.

## Intégrer le marché du travail avec un faible niveau d'études

### Des situations académiques contrastées

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de 2000, l'Union européenne considère qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire devait constituer le bagage scolaire minimum. Aussi, elle a reconduit pour 2020 l'objectif de réduire à 10 % la proportion de « sorties précoces » (voir encadré « Définitions »). Cet indicateur est déterminé par les pays de l'Union européenne à partir des enquêtes sur les forces de travail, dont l'enquête Emploi est la composante française. Selon cette enquête, en moyenne sur les années 2005 à 2009, 12 % des jeunes métropolitains âgés de 18 à 24 ans ont un faible niveau d'études, dans la mesure où ils ne détiennent pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire ou n'ont pas suivi une formation au cours du dernier mois. L'enquête Emploi recueille des informations extrêmement précises sur la formation et la situation professionnelle, mais ces informations ne peuvent être déclinées au niveau académique en raison de la faiblesse des effectifs de jeunes interrogés. Aussi, les données du recensement de la population 2007 (voir encadré « Source ») ont été utilisées afin d'analyser l'hétérogénéité des situations de ces jeunes sur le territoire. Ces données ne permettent pas d'évaluer l'impact de la crise économique récente sur leurs conditions d'accès à l'emploi puisque la majorité d'entre eux a été interrogée avant cette crise.

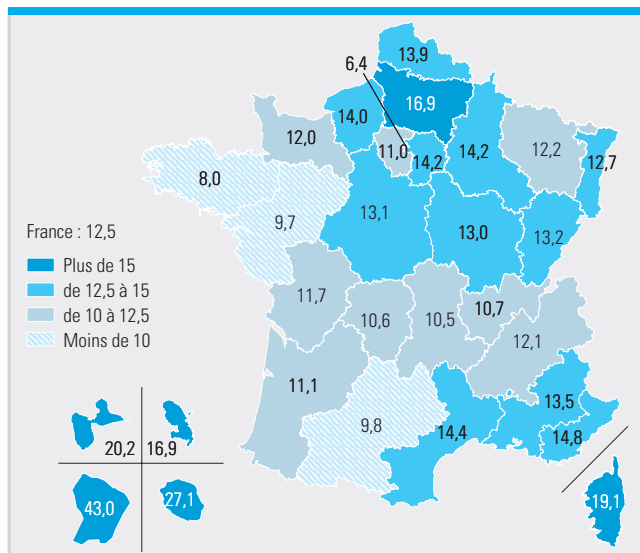
**Environ 12 % des 18-24 ans ont achevé leurs études sans décrocher de diplôme supérieur au brevet**

Un peu plus de la moitié des 18-24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement, 10 % ont arrêté leurs études après l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur, 12 % après l'obtention du baccalauréat et 14 % après l'obtention d'un CAP ou d'un BEP. Enfin, 12 % n'ont acquis aucun diplôme, ou sont au mieux titulaires du brevet, et ne poursuivent pas d'études. Ces jeunes peuvent être considérés comme « sortants précoces ».

Les disparités académiques sont très marquées. Dans quatre académies (Paris, Rennes, Nantes et Toulouse), moins d'un jeune sur dix a achevé ses études secondaires sans avoir obtenu de diplôme du second cycle (carte 1) alors que la part de « sorties précoces » dépasse 15 % à Amiens, en Corse et dans les DOM.

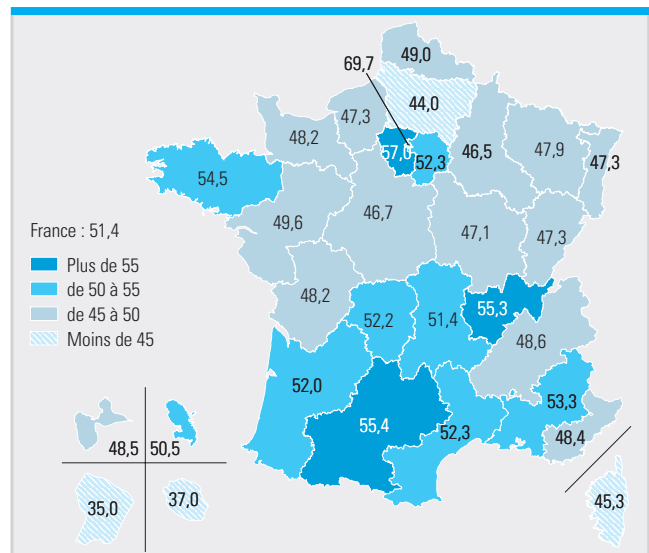
En matière de taux de scolarisation (voir encadré « Définitions »), Paris se distingue nettement avec un taux de 70 % (carte 2). Viennent ensuite les académies de Versailles, Toulouse, Lyon et Rennes (environ 55 %). À l'opposé, environ 45 % des 18-24 ans sont scolarisés en Corse et à Amiens et moins de 40 % à la Réunion et en Guyane. Ces écarts

**CARTE 1 – Part des sortants précoces parmi les 18-24 ans en 2007 (%)**



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

**CARTE 2 – Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2007 (%)**



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

ne résultent pas uniquement de spécificités locales mais certaines académies voient aussi leurs étudiants partir vers des académies proposant une offre de formation supérieure plus large.

La mise en regard des deux cartes illustre, comme on peut s'y attendre, qu'un taux de scolarisation élevé s'accompagne d'un taux de « sorties précoces » faible et inversement. Globalement, les femmes poursuivent plus souvent leurs études (54 %) que les hommes (49 %) et terminent leur scolarité avec un niveau de formation plus élevé : 12 % d'entre elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 11 % n'ont pas décroché de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire contre, respectivement, 8 % et 14 % des hommes. Ce constat se vérifie dans toutes les académies à l'exception de la Guyane.

### Un cinquième des « sortants précoces » est inactif

Au total, près de 95 % des jeunes diplômés de 18 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement se déclarent actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage. Le taux d'activité (voir encadrés « Définitions » et « Comparaison avec l'enquête Emploi ») des hommes dépasse 95 % quel que soit le niveau du diplôme obtenu, alors que celui des femmes passe de 88 % avec un CAP ou un BEP à 96 % avec un diplôme d'enseignement supérieur. En revanche, l'inactivité (voir encadré « Définitions »)

concerne environ un « sortant précoce » sur cinq. Les jeunes femmes sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire sont deux fois plus souvent éloignées du marché du travail que leurs homologues masculins (30 % contre 15 %).

En Corse et dans les DOM, le taux d'activité des diplômés se situe à au moins 4 points en deçà de la moyenne nationale, indépendamment du genre et du niveau de diplôme. Dans les autres académies métropolitaines, les taux d'activité sont assez homogènes, à l'exception de ceux des jeunes femmes titulaires d'un CAP ou d'un BEP avec un écart de 13 points entre les académies de Nantes (93 %) et de Lille (80 %).

Les taux d'activité des « sortants précoces » sont, au contraire, beaucoup plus dispersés. Pour les hommes, ils atteignent 90 % à Besançon et Nantes alors qu'ils ne dépassent pas 80 % à Aix-Marseille, en Corse, Martinique, Guadeloupe et Guyane. La dispersion est encore plus importante chez les jeunes femmes : les trois quarts d'entre elles sont actives dans les académies de Dijon, Nantes, Paris et Versailles et moins des deux tiers dans celles de Lille, Montpellier, Corse, Reims, Guyane et la Réunion.

### Le taux de chômage des 18-24 ans sans diplôme supérieur au brevet atteint 45 %

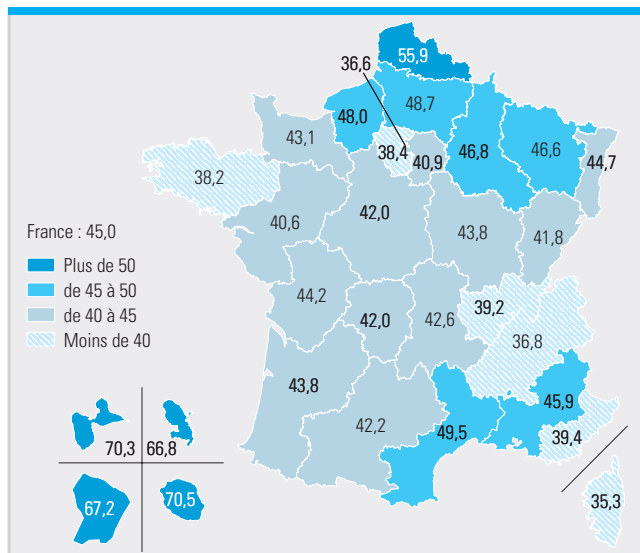
Le taux de chômage des 18-24 ans (voir encadré « Définitions ») s'élève à 27 % (voir encadré « Comparaison avec l'enquête

Emploi »). Indépendamment de leur niveau de formation, les jeunes sont deux fois, voire deux fois et demie, plus exposés au chômage que l'ensemble de la population active. Pour autant, le taux de chômage décroît rapidement avec le niveau de formation, passant de 45 % chez les jeunes actifs qui ont terminé sans succès un enseignement secondaire de second cycle à 15 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le taux de chômage mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active. Or, un peu plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur deux est scolarisé. Aussi, le taux de chômage, très élevé dans cette tranche d'âge, peut être relativisé en considérant la part de chômeurs sur l'ensemble de la population de la classe d'âge (y compris ceux qui poursuivent des études) : celle-ci s'établit à 12 %. Ainsi, compte tenu des différences de scolarisation, alors que le taux de chômage se réduit fortement avec l'âge (de 55 % à 18 ans à moins de 20 % à 24 ans), l'inverse se produit pour la part de chômeurs, qui passe de 7 à 14 %.

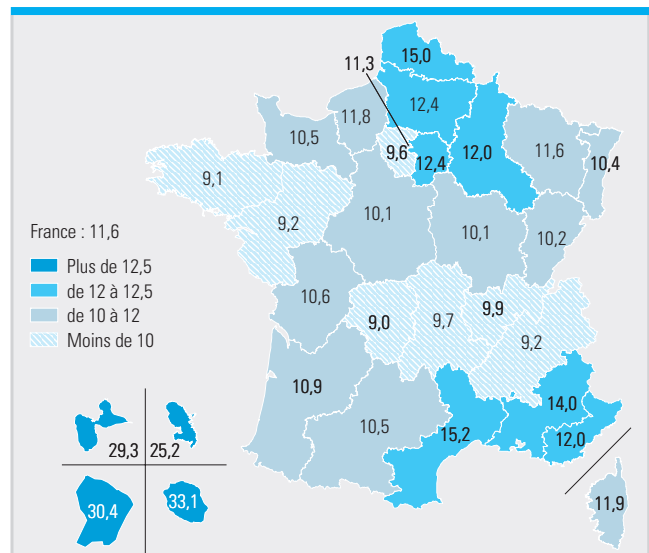
Pour les « sortants précoces », le risque de chômage varie sensiblement selon les académies. Mis à part les DOM, où il concerne plus des deux tiers des actifs (carte 3), l'écart séparant les académies extrêmes de la métropole atteint 20 points. Les taux de chômage les plus faibles sont observés dans les académies de Corse, Paris et Grenoble. Viennent ensuite Rennes, Versailles, Lyon et Nice (moins de 40 %). À l'opposé, plus de 45 % des jeunes

**CARTE 3 – Taux de chômage des sortants précoces en 2007 (%)**



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

**Carte 4 – Taux de chômage des 15-64 ans en 2007 (%)**



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

actifs peu ou pas diplômés sont au chômage à Aix-Marseille, Nancy-Metz, Reims, Rouen, Amiens, Montpellier et plus de 55 % à Lille. En moyenne, le taux de chômage des « sortants précoces » est deux fois plus élevé que celui des jeunes diplômés, mais les différences entre ces deux sous-populations sont plus ou moins marquées selon les académies. Ainsi, ne détenir aucun diplôme supérieur au brevet accentue davantage le risque de chômage à Limoges, Nantes et Strasbourg, où les jeunes diplômés se trouvent dans une situation relativement favorable. L'effet protecteur du diplôme apparaît nettement plus limité en Corse, et, dans une moindre mesure, à Nice. Généralement, les taux de chômage académiques des jeunes, et en particulier, des moins diplômés, dépendent de ceux de l'ensemble de la population active (carte 4). Certaines académies font cependant exception. Ainsi, la Corse et Paris affichent des taux de chômage proches de la moyenne nationale pour l'ensemble des actifs et les taux les plus faibles pour les « sortants précoces ». Globalement, le taux de chômage des jeunes femmes dépasse de 3 points celui de leurs homologues masculins, mais les écarts s'atténuent avec le niveau de diplôme. Qu'elles soient ou non diplômées, les jeunes femmes sont davantage confrontées au chômage dans toutes les régions, excepté l'Île-de-France. L'écart est particulièrement marqué en Corse et en Guyane. Ces tendances se vérifient également pour l'ensemble de la population active.

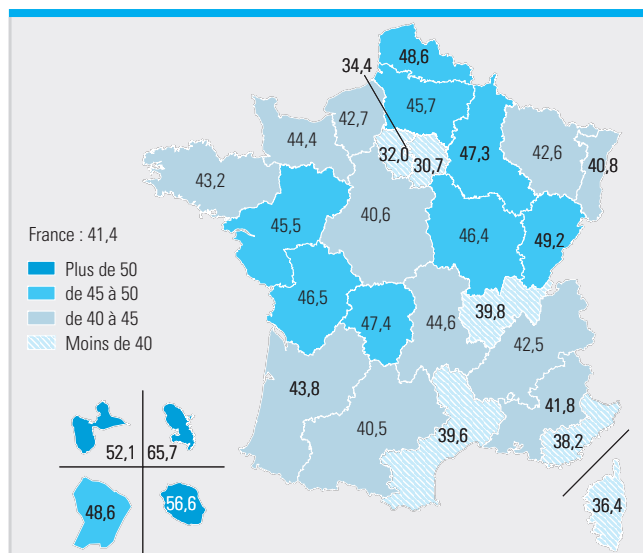
### Plus de 40 % des « sortants précoces » en emploi sont touchés par la précarité

En moyenne, 35 % des 18-24 ans qui travaillent déclarent occuper un emploi précaire : un quart ont un contrat à durée déterminée (CDD), les autres sont intérimaires, bénéficient d'un contrat aidé (*voirencadré* « Définitions ») ou effectuent un stage rémunéré. Quel que soit leur niveau de diplôme, les 18-24 ans sont trois fois plus souvent en CDD, et quatre fois plus souvent en intérim, en emploi aidé ou en stage que l'ensemble de la population active occupée. Si la part des contrats aidés, des stages et de l'intérim diminue à mesure que le niveau de formation augmente, passant de 17 % pour les « sortants précoces » à 7 % pour les diplômés du supérieur, celle des CDD reste stable. La décroissance de la précarité avec l'âge<sup>1</sup>, comme celle du chômage, s'explique à la fois par un niveau de diplôme plus élevé et par une ancienneté plus grande sur le marché du travail des aînés. Les disparités géographiques sont très marquées. C'est en Île-de-France que la part des « sortants précoces » occupant un emploi précaire est la plus réduite (moins de 35 %). Viennent ensuite la Corse, Nice, Montpellier et Lyon (moins de 40 %). À l'opposé, plus de 45 % des jeunes faiblement formés sont concernés par la précarité à Nantes, Amiens, Dijon, Poitiers, Reims, Limoges, en Guyane, à Lille et Besançon

et plus de la moitié en Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique (carte 5). En moyenne, les jeunes diplômés se retrouvent moins souvent confrontés à la précarité (34 % contre 41 % pour les « sortants précoces »). Cet avantage apparaît nettement (plus de 10 points d'écart) dans des académies où les 18-24 ans subissent fortement la précarité (Reims, Lille, Limoges, Besançon, la Réunion et Martinique) ainsi qu'à Strasbourg et Dijon. Inversement, le rôle positif du diplôme semble beaucoup plus faible à Rennes, Créteil, Montpellier et en Guyane (moins de 5 points). Comme pour le taux de chômage, les taux d'emplois précaires académiques des « sortants précoces » sont généralement liés à ceux de l'ensemble des actifs occupés, avec quelques exceptions (carte 6). Par exemple, à Dijon et Limoges, le taux de contrats précaires se situe en deçà de la moyenne nationale pour l'ensemble des actifs mais la dépasse largement pour les jeunes peu ou pas diplômés. Lorsqu'elles sont diplômées, les jeunes femmes sont davantage recrutées sur des emplois précaires que leurs homologues masculins (+ 5 points). C'est notamment le cas à Rennes, Caen, Clermont-Ferrand et Nantes, avec des écarts de plus de 10 points. En revanche, pour les jeunes sans diplôme du second cycle du secondaire, le poids des contrats précaires est équivalent pour

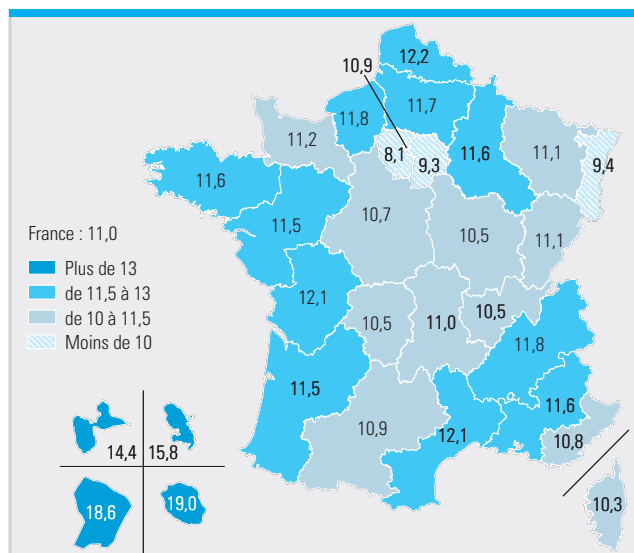
1. Plus de la moitié des jeunes de 18 ans ont un emploi précaire contre un quart des 24 ans.

Carte 5 – Taux d'emplois précaires des sortants précoces en 2007 (%)



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

CARTE 6 – Taux d'emplois précaires des 15-64 ans en 2007 (%)



Source : INSEE RP 2007. Calculs DEPP

les hommes et les femmes, à l'exception des académies de la Réunion, Rouen et Clermont-Ferrand où la proportion d'emplois précaires parmi les jeunes femmes sans diplôme du second cycle du secondaire dépasse celle des hommes de plus de 6 points.

Mireille Dubois et  
Céline Lambert, DEPP A1

### Comparaison avec l'enquête Emploi

Les différentes données relatives au marché du travail élaborées à partir du recensement diffèrent parfois sensiblement de celles calculées habituellement avec l'enquête Emploi.

La définition du chômage (déclaratif) au sens du recensement est beaucoup moins restrictive que celle du Bureau international du travail (BIT) utilisée dans l'enquête Emploi. Aussi, le recensement surévalue les taux d'activité et de chômage. Ainsi, selon l'enquête Emploi, le taux d'activité des 18-24 ans s'établit, en moyenne sur les années 2005 à 2009, pour la France métropolitaine, à 86 % (90 % pour le recensement) et le taux de chômage à 23 % (27 % pour le recensement).

### Source

Le recensement de la population repose sur une collecte d'information annuelle, concernant tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants interrogent l'ensemble de la population à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes annuelles, sont pris en compte l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus.

Le recensement millésimé 2007 résulte des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2005 à 2009.

Les étudiants majeurs logés en cité universitaire ou en internat ont pour lieu de résidence celui où est située la cité universitaire ou l'internat.

### Définitions

Les « **sortants précoces** » sont, selon l'enquête Emploi, les jeunes âgés de 18 à 24 ans, qui n'ont acquis aucun diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et « *n'ont pas suivi d'études ni de cours d'aucune sorte pendant les quatre dernières semaines précédant l'enquête* ». Cette dernière condition a été appréhendée, avec le recensement, à travers la modalité « *Ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement* ».

Le **taux de scolarisation** est le rapport entre la population se déclarant inscrite dans un établissement d'enseignement (y compris centres de formation d'apprentis) et la population totale.

Le **taux d'activité** est le rapport entre la population se déclarant en emploi (y compris stages rémunérés) ou au chômage et la population totale, non inscrite dans un établissement d'enseignement.

Les **inactifs** sont les personnes qui ne se déclarent ni en emploi, ni au chômage et qui ne poursuivent pas d'études.

Le **taux de chômage** est le rapport entre la population se déclarant au chômage (inscrite ou non à Pôle Emploi) et la population active.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ces derniers sont surtout concernés par les contrats de professionnalisation, les contrats initiative emploi (CIE) et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

### Pour en savoir plus

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n° 283, CEREQ, mars 2011.
- « Diagnostic sur l'emploi des jeunes », Conseil d'orientation pour l'emploi, février 2011.
- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », *Dares Analyses*, n° 72, DARES, octobre 2010.
- « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 : formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première*, n° 1219, INSEE, janvier 2009.
- « Bilan Formation Emploi », *Insee Références*, INSEE, édition 2009.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE  
Directeur de la publication : Michel Quéré

Secrétaire de rédaction : Marc Saillard  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
Impression : Ovation

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition  
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
[depp.diffusion@education.gouv.fr](mailto:depp.diffusion@education.gouv.fr)

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source

ISSN 1286-9392